

RÈGLEMENT FÉDÉRAL UNSS

2012
2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	L'ACCÈS AUX RENCONTRES UNSS	3
A.	La licence UNSS	3
B.	La tenue de compétition	3
C.	Les accompagnateurs d'équipe	4
D.	Conditions particulières d'accès aux rencontres UNSS pour les établissements de l'étranger	4
E.	Baccalauréat	4
III.	LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	4
A.	Préambule	4
B.	Les outils d'éducation et de prévention	5
C.	Les procédures de qualification	6
	1. Les qualifications académiques et inter-académiques	6
	2. Les équipes d'Outre-Mer	6
	3. Les règles de repêchage	7
D.	Conditions de participation des équipes pour les championnats de France	6
	1. Les championnats de France par équipe d'établissement	7
	2. Les championnats de France excellence	8
IV.	VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE	8
A.	Règlement et accès aux finalités nationales pour les Jeunes Officiels – Arbitre, Juge	8
	1. Particularités pour les championnats départementaux et académiques	8
	2. Particularités pour les championnats inter-académiques et les championnats de France	8
B.	Les Jeunes Officiels - Jeunes organisateurs sur les rencontres UNSS	9
C.	Les Jeunes Officiels - Jeunes dirigeants, Vice-présidents élèves sur les événements UNSS	9

I. INTRODUCTION

Le présent Règlement fédéral et les fiches sports constituent les règlements sportifs de l'UNSS évoqués à l'article III.3.28 du Règlement Intérieur. Les « fiches sports » remplacent les « lettres circulaires sportives » évoquées à l'article III.3.37.

Le Règlement fédéral de l'UNSS a valeur de réglementation et définit avec précision les éléments incontournables à prendre en compte par chaque organisateur d'événement UNSS conforme aux dispositions du Règlement Intérieur de l'UNSS.

Il fixe les conditions d'accès communes aux compétitions UNSS, notamment pour les championnats inter-académiques et les championnats de France régis par la réglementation nationale. La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement fédéral UNSS pour les dispositions communes et à la fiche sport pour les éléments spécifiques à chaque sport.

Le règlement fédéral UNSS, en laissant aux services UNSS une souplesse d'organisation des phases départementales et académiques, nécessite des déclinaisons régionales et départementales qui intègrent l'ensemble des thèmes liés au Plan 2012-2016.

II. L'ACCÈS AUX RENCONTRES UNSS

A. La licence UNSS

Font partie de l'association sportive les élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS et est exigée, dûment validée, avant le début de toute épreuve. Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité ;

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2))
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

B. La tenue de compétition

Couleurs de l'établissement : dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Un concurrent ne respectant pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

Publicité : la publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation préalable

TEXTE DE RÉFÉRENCE

- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 49 et 50)

de la Direction nationale de l'UNSS après avis du directeur du service départemental et du directeur du service régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre. Son absence ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non participation à la rencontre.

C. Les accompagnateurs d'équipe

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière et devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors des compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de

TEXTE DE RÉFÉRENCE

• Article 2-4 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS

fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.

(cf. document en annexe 4).

D. Conditions particulières d'accès aux rencontres UNSS pour les établissements de l'étranger

La rencontre sportive est un vecteur favorisant le développement d'échanges d'élèves en matière de mobilité internationale. Dans ce sens, du niveau local au niveau international, des équipes issues d'établissements scolaires à l'étranger pourront participer aux événements de l'UNSS à condition de posséder tous les

impératifs en matière d'assurance individuelle. En référence à l'accord du 29 juin 2011 entre l'UNSS et l'AEFE, la participation des lycées français de l'étranger est conditionnée par l'affiliation et la prise de licence auprès de l'UNSS.

E. Baccalauréat

Conformément à l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique, les élèves ayant obtenu un podium lors des championnats de France UNSS et/ou

TEXTE DE RÉFÉRENCE

• Arrêté 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012

une certification Jeune officiel de niveau national ou international peuvent prétendre à la validation de l'option facultative EPS.

III. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. Préambule

Dispositions générales

L'UNSS organise des championnats regroupant des équipes d'association sportive. Ainsi, il n'existe pas de championnat de France individuel ou par équipe académique. Tous les élèves doivent être inscrits dans le même établissement pour accéder aux finalités nationales à l'exception des lycées et lycées professionnels ayant constitué des équipes communes selon l'article III.3.38 du Règlement Intérieur.

Les règlements sportifs sont ceux de l'UNSS validés par les commissions mixtes nationales. Néanmoins, les règlements des fédérations sportives concernées viennent compléter ceux de l'UNSS.

Une association sportive ne peut présenter qu'une seule équipe à la phase finale des championnats de France UNSS par équipe d'établissement ou excellence dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport. Les inscriptions en ligne sur le site

dédié à cet effet sont obligatoires dans les délais inscrits sur la convocation des championnats de France.

Un élève inscrit en équipe établissement ou en équipe excellence peut participer dans plusieurs catégories d'âge dans le même sport mais pas dans la même journée.

Dans le cadre des partenariats en matière de relations internationales développées par l'UNSS, des équipes issues des établissements étrangers peuvent être invitées sur les championnats de France. Les équipes des lycées français de l'étranger (AEFE et MLF) et les équipes étrangères dont l'accord bilatéral le précise peuvent obtenir le titre de champion de France. Par ailleurs, même en cas de victoire, les équipes étrangères non incluses dans les dispositions précédentes ne pourront prétendre à ce titre national.

Disciplines

Chaque année, les sports suivants possèdent OBLIGATOIREMENT une finalité nationale nommée championnat de France :

ATHLÉTISME ESTIVAL	FUTSAL	RUN AND BIKE
ATHLÉTISME HIVERNAL	GOLF	SKI ALPIN
AVIRON	GOLF SUR PITCH AND PUTT	SKI NORDIQUE
AVIRON INDOOR	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	SNOWBOARD
BADMINTON	GYMNASTIQUE AÉROBIC - STEP	SPORT PARTAGÉ MULTI ACTIVITÉS
BADTEN	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	TENNIS
BASKETBALL	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	TENNIS DE TABLE
CANOË KAYAK	HALTÉROPHILIE MUSCULATION	TIR À L'ARC
COURSE D'ORIENTATION	HANDBALL	TIR SPORTIF
CROSS COUNTRY	JUDO	TRIATHLON
DANSE	LUTTE	ULTIMATE
DUATHLON	NATATION SPORTIVE	VOILE
ÉQUITATION	PLANCHE À VOILE	VOLLEYBALL
ESCALADE	RAID MULTI ACTIVITÉS	VTT
ESCRIME	RUGBY	
FOOTBALL	RUGBY 13	

Sous réserve de partenariat avec la fédération sportive de référence et de possibilité d'organisation départementale ou régionale, un championnat de France est organisé tous les ans pour les activités suivantes :

ARTS DU CIRQUE	KAYAK POLO	SURF BODYBOARD
BASEBALL	KITE SURF	TAEKWONDO
BOXE ÉDUCATIVE ASSAUT	PARAPENTE	VOLLEY DE PLAGE
BOXE FRANÇAISE SAVATE	PELOTE BASQUE	WATERPOLO
HOCKEY SUR GAZON	SPORT BOULES	
KARATÉ	SPORTS DE GLACE	

Par ailleurs, les Commissions Mixtes Nationales veilleront aux possibilités d'organisation pour des championnats de France à « taille humaine » et organisables dans la plupart des départements.

La décision d'ouverture d'un Championnat de France relève de la Direction nationale qui prendra en considération un certain nombre d'éléments, en concertation avec la CMN et l'organisateur : participation de la fédération délégataire conventionnée, nombre d'équipes inscrites, dynamique du sport au regard du nombre d'AS en France, aspects financiers, etc.

L'UNSS envisage de développer des sports qui pourraient voir des organisations nationales dans les années futures.

Plan pluriannuel d'implantation

Les championnats sont organisés selon le plan pluriannuel d'implantation. Il a vocation à répartir sur l'ensemble du territoire et pour 4 ans, l'organisation des championnats de France.

Il se veut le plus équitable possible et se place dans la continuité du programme 2008 – 2012. Dans ce sens, la ventilation géographique arrêtée (cf. document en annexe) n'acceptera aucune dérogation sur la période 2012 – 2016. En conséquence, les services régionaux et départementaux de l'UNSS pourront anticiper à plus long terme l'organisation d'un événement sportif de l'ampleur d'un championnat de France. Les partenariats locaux, notamment financiers avec les collectivités territoriales, peuvent être envisagés en amont de l'événement.

B. Les outils d'éducation et de prévention

Les championnats de France dépassent largement la tenue stricte de la compétition entre les meilleures équipes de France hexagonale et ultramarine. En effet, ils apparaissent comme un moment privilégié pour sensibiliser l'ensemble des participants.

Ainsi, tous les championnats de France doivent proposer :

- Un point accueil de sensibilisation aux conduites addictives, en particulier le dopage,
- Un stand d'information sur les discriminations et la lutte contre le racisme,
- Un comptoir développement durable qui permet le tri des déchets,

- Un atelier d'initiation aux gestes de premier secours.

Ces points d'information et d'initiation sont des lieux privilégiés de coopération avec les acteurs associatifs et les responsables locaux concernés.

Par ailleurs, les organisateurs veilleront tout particulièrement à ne plus distribuer de manière systématique des bouteilles d'eau minérale, mais au contraire à concevoir une démarche durable, notamment par la distribution de gourdes ou gobelets personnels et réutilisables.

1. Les qualifications académiques et inter-académiques

Les qualifications s'effectuent au niveau académique ou au niveau inter-académique¹.

Pour **tous les sports** à qualification inter-académique le découpage adopté est le suivant :

1	AMIENS	LILLE	REIMS
2	CRÉTEIL	PARIS	VERSAILLES
3	CAEN	ROUEN	-
4	BESANÇON	NANCY/METZ	STRASBOURG
5	NANTES	RENNES	-
6	DIJON	ORLÉANS/TOURS	-
7	BORDEAUX	POITIERS	-
8	CLERMONT-FERRAND	LIMOGES	-
9	MONTPELLIER	TOULOUSE	-
10	GRENOBLE	LYON	-
11	AIX/MARSEILLE	CORSE	NICE

2. Les équipes d'Outre-Mer

Règles générales

L'UNSS attache de l'importance à la participation des équipes issues des territoires d'Outre-Mer. Afin de ne pas les mettre en concurrence entre elles, deux règles sont établies sur la période 2012 - 2016.

Au préalable, les équipes d'Outre-Mer procèdent à une pré-inscription qui devra parvenir à la Direction Nationale UNSS pour le 30 octobre de chaque année avec l'engagement ferme du service régional. En fonction des inscriptions recensées,

une qualification par la Direction Nationale sera effectuée. Une confirmation des équipes souhaitant participer aux championnats de France sera effectuée quinze jours avant la date des championnats académiques ou inter-académiques de France hexagonale.

Pour les sports qui sont organisés en formule de « poules », en cas d'inscription multiple d'équipes d'Outre-Mer dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport, la priorité sera donnée selon le tableau ci-dessous :

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E	4 ^E	5 ^E	6 ^E	7 ^E
2013	GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI
2014	MARTINIQUE	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE
2015	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE	MARTINIQUE
2016	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE

Pour tous les autres sports, les commissions mixtes nationales détermineront le nombre d'équipes susceptibles d'être accueillies

lors des championnats de France.

Coupe UNSS d'Outre-Mer

Chaque année, un sport collectif dans une même catégorie d'âge et de sexe, verra l'organisation en France hexagonale d'une

Coupe UNSS d'Outre-Mer. Elle sera qualificative au championnat de France concerné.

(1) Les associations sportives qui pour des raisons géographiques ou autres participent aux animations dans une académie limitrophe, devront disputer les Championnats d'académie ou inter-académiques dans leur académie d'origine pour pouvoir prétendre à qualification nationale.

3. Les règles de repêchage

Afin de limiter les incertitudes concernant les repêchages pour les championnats de France, chaque équipe qui en fait la demande doit avoir disputé le championnat académique ou inter-académique, et avoir rempli la demande de repêchage signée par le chef d'établissement (cf. document en annexe). Celle-ci est à remettre dès le lendemain du championnat académique ou inter-

académique au service régional d'appartenance de l'équipe qui transmettra à la Direction Nationale (par courriel ou courrier).

Un protocole strict de repêchage est mis en place. En cas de forfait d'une équipe qualifiée aux championnats de France, une équipe sera repêchée en utilisant l'ordre de priorité suivant :

1. L'équipe classée juste derrière l'équipe qui a fait forfait lors des qualifications inter-académiques ou académiques,
2. Une équipe de l'académie organisatrice des championnats de France,
3. Une équipe choisie par la Direction Nationale parmi les équipes qui ont renseigné la demande de repêchage,
4. Une équipe de l'académie ou de l'inter-académie de l'association sportive championne de France l'année précédente.

D. Conditions de participation des équipes pour les championnats de France

Sont non concernées :

- Les équipes dont l'association sportive a fait forfait l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport,
- Toute équipe qui déclare forfait dans les huit jours précédant les championnats de France devra, en plus, acquitter à

l'organisateur les frais d'hébergement et de restauration prévus par la convocation

- Les équipes dont l'association sportive n'a pas assisté à la cérémonie protocolaire l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport.

1. Les championnats de France par équipe d'établissement

Les équipes soumises aux conditions suivantes ne sont pas autorisées à participer aux championnats de France par équipe d'établissement :

- Les équipes concernées par les restrictions inscrites dans la fiche sport de référence,
- Les équipes qui ne respectent pas les impositions de la convocation au championnat de France,
- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes des Sections Sportives Scolaires, des pôles France ou sur toute liste fédérale fournie à l'UNSS par la fédération sportive concernée,
- Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation ou sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- Les équipes dont un élève a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport,

- Les équipes ayant atteint les deux années précédentes un niveau de performance en championnats de France par équipe d'établissement, défini dans la fiche sport de référence,

- Les équipes ayant atteint l'année précédente un niveau de performance en championnats de France excellence, défini dans la fiche sport de référence.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France par équipe d'établissement uniquement s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en championnat excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport.

Les équipes hors Sections Sportives Scolaires, obligées à participer au championnat excellence pourront revenir en équipe d'établissement l'année n+1 si elles n'obtiennent pas le niveau de résultat plancher défini par la commission mixte nationale. Elles ne pourront pas, en revanche, présenter d'équipe en championnat de France par équipe d'établissement l'année en cours.

1. Les championnats de France excellence

Ouverts à toutes les associations sportives qui le souhaitent, ils verront la participation obligatoire de toutes les associations sportives interdites dans les championnats de France par équipe d'établissement.

Assujettis aux avenants annuels signés entre l'UNSS et les fédérations sportives concernées, les championnats de France par équipe excellence peuvent être organisés chaque année. Ils sont déclinés au niveau local entre les services de l'UNSS et les comités et les ligues sportives.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires doivent obligatoirement inscrire en ligne la liste officielle des élèves des sections avant la date limite. En cas de non-respect de cette

règle, tous les élèves de l'établissement seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire. Ces établissements, s'ils ne s'engagent et ne participent pas en catégorie excellence, ne pourront pas inscrire d'équipe en championnat par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport, à partir du niveau académique inclus.

Les Sections Sportives Scolaires relevant de plusieurs sports (exemple : Section Sportive Scolaire APPN, etc.), devront se positionner avec validation du Directeur du service départemental UNSS sur un sport prioritaire et devront s'inscrire dans ce sport en excellence.

IV. VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE

Pilier fort de l'accès à la responsabilisation des élèves, la formation des Jeunes Officiels monte en puissance à travers le programme « Vers une génération responsable ». Ainsi, la formation des Jeunes arbitres et juges à destination des rencontres sportives est complétée par les rôles de Jeunes organisateurs et de Vice-

présidents élèves. Ces derniers ont un rôle tout aussi important à jouer au cours des rencontres UNSS de tout ordre.

Tout Jeune Officiel est membre de l'association sportive de son établissement et est donc titulaire d'une licence UNSS.

A. Règlement et accès aux finalités nationales pour les Jeunes Officiels – Arbitre, Juge

Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique. La réglementation départementale ou académique peut autoriser le Jeune juge ou le Jeune arbitre à concourir. Au-delà il ne pourra plus.

Chaque commission mixte départementale et régionale a toute liberté pour imposer ses propres règles et les niveaux de certification exigés dans ses compétitions.

Pour les sports à qualification inter-académique, au-delà du niveau académique, le Jeune Officiel n'est plus autorisé à concourir et les règles nationales s'appliquent.

Par ailleurs, il peut appartenir à une autre association sportive. Il

est de la même académie et en priorité du même département ou même district.

Quel que soit le niveau de compétition, le Jeune Officiel ne peut intervenir dans le classement de son équipe.

Afin de répondre aux impératifs d'organisation des championnats de France, il revient aux commissions mixtes régionales de constituer un groupe de Jeunes arbitres par sport. Le responsable Jeune arbitre de la commission devra les convoquer, valider leur certification et les proposer aux rencontres inter-académiques et aux championnats de France.

1. Particularités pour les championnats départementaux et académiques

Lorsque deux équipes seulement sont présentes, il est de la responsabilité de l'organisateur de prévoir des arbitres neutres. En cas d'absence du ou des arbitre(s) désigné(s) par la commission compétente, l'épreuve doit avoir lieu et les équipes présentes ne peuvent se prévaloir de cette absence pour remettre la rencontre.

Lors des championnats académiques, toutes les équipes qualifiées

TEXTE DE RÉFÉRENCE

- Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3 – 55, alinéas b et c)

doivent présenter un Jeune arbitre de niveau départemental minimum. En cas de défaut, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

2. Particularités pour les championnats inter-académiques et les championnats de France

Pour les championnats inter-académiques :

- Lors des championnats inter-académiques, toutes les équipes qualifiées doivent présenter un Jeune arbitre de niveau académique minimum. En cas de défaut, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.
- Lors des rencontres inter-académiques, l'organisateur de la compétition choisit la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres de niveau académique en présence.

Pour les championnats de France :

- Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par un Jeune arbitre licencié UNSS et certifié de niveau académique minimum. Il fait partie de la délégation et est pris en charge par l'association sportive de l'établissement qualifié. En cas d'absence, l'équipe ne pourra participer au championnat.
- Dans chaque académie, la sélection des meilleurs Jeunes Officiels peut être réalisée. Ils sont désignés par la Commission Mixte Régionale sous la responsabilité des directeurs des services régionaux qui les convoquent sur les championnats concernés. Ils doivent être certifiés au niveau académique au minimum. Financièrement, leur déplacement, avec une équipe qualifiée de l'académie ou non, est pris en charge par le service régional dont ils dépendent. Leur hébergement et leur restauration seront pris en charge par la Direction Nationale.
- Le plan pluriannuel d'organisation des championnats de France, permet à l'organisateur d'anticiper sur l'événement. En conséquence, il est de sa responsabilité de former un pool local de Jeunes arbitres certifiés de niveau départemental minimum, qui complétera l'ensemble du groupe des Jeunes arbitres officiant sur le championnat.

B. Les Jeunes Officiels - Jeunes organisateurs sur les rencontres UNSS

Les élèves des établissements proches du lieu d'organisation des rencontres UNSS doivent être au maximum intégrés à l'organisation de l'événement. Une attention particulière doit être portée à ce rôle lors des championnats de France.

Traditionnellement en soutien des équipes enseignantes, le rôle de Jeune organisateur trouvera une place particulière autour de différents rôles.

En conséquence, sur chaque championnat de France :

- Une équipe de Jeunes reporters est constituée pour suivre médiatiquement le championnat. La mobilisation des établissements du département ou de l'académie organisant les championnats de France permet l'émergence de projets thématiques dans les associations sportives et, par extension, dans les établissements scolaires. Gestion de site internet, rédaction d'articles, prise de vue, etc., sont autant d'éléments pris en considération par les jeunes reporters.
- Des brigades vertes veillent à l'état des installations et des lieux de rencontre (propreté, tri des déchets, sensibilisation des participants). Constituées par l'organisateur elles peuvent être renforcées par un appel à candidature auprès des équipes participantes au championnat.
- Des Jeunes secouristes certifiés PSCI sont répartis par l'organisation sur les différents lieux de compétition.

C. Les Jeunes Officiels - Jeunes dirigeants, Vice-présidents élèves sur les événements UNSS

Chaque association sportive doit procéder à l'élection en comité directeur d'un Vice-président élève. Au-delà de ses missions au sein de l'association sportive, les Vice-présidents élèves jouent un rôle important dans les rencontres UNSS.

Ainsi, pour chaque championnat de France, un Vice-président et une Vice-présidente devront lire le code du sport scolaire lors du protocole d'ouverture de l'événement. De plus, ils participeront à la remise des récompenses au moment des podiums au même titre que les représentants officiels invités par l'organisation.

ANNEXE I DEMANDE DE REPÊCHAGE

■ Je soussigné _____
Président de l'association sportive du collège lycée¹ _____
à _____ Académie de _____
sollicite le repêchage de mon équipe (catégorie) _____ de (sport) _____
pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____
du _____ au _____ 20 _____

■ Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

■ Les demandes de repêchage seront conditionnées à la réception de ce document

■ Justifications de la demande : _____

■ Coordonnées de l'enseignant responsable obligatoires :

Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

■ Avis du directeur du service régional UNSS : _____

Signature du directeur régional UNSS

(1) Rayer la mention inutile



GROUPE 1

AMIENS - LILLE - REIMS

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Hivernal Basketball Boxe Assaut Course d'Orientation Escalade Gymnastique Artistique Handball Les Internats d'Excellence en Fête Natation / Water-polo Lycées Planche à voile Raid Tir à l'Arc Tir Sportif	Badminton Baseball Challenge Jeunes Officiels Équitation Football Golf Judo Tennis Voile Volleyball	Aérobic Athlétisme Hivernal Badten Cross Équitation Futsal Haltérophilie / Musculation Kayak Polo Lutte Triathlon - Duathlon Volley de Plage Mixte	Basketball Boxe Française Course d'Orientation Escrime Gymnastique Acrobatique Jeux de l'UNSS Karaté Natation / Water-polo Collèges Planche à voile Rugby Tennis de Table

GROUPE 2

CRÉTEIL - PARIS - VERSAILLES

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Hivernal Aviron Indoor Basketball Cross Gymnastique Artistique Karaté Les Internats d'Excellence en Fête Lutte Rugby Tir Sportif	Aviron Indoor Badten Boxe Française Challenge Jeunes Officiels Football Gymnastique Acrobatique Raid Run and Bike Tennis de Table Volleyball	Aérobic Athlétisme Aviron Indoor Canoë Kayak Danse Handball Hockey sur Gazon Natation / Water-polo Collèges Ultimate	Athlétisme Hivernal Aviron Indoor Badminton Basketball Canoë Kayak Escalade Gymnastique Artistique Haltérophilie / Musculation Jeux de l'UNSS Rugby Tir à l'Arc

GROUPE 3

CAEN - ROUEN

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Aérobic Baseball Basketball Challenge Jeunes Officiels Cross Golf Haltérophilie / Musculation Raid Rugby Triathlon - Duathlon Ultimate Volley de Plage Mixte	Athlétisme Hivernal Boxe Assaut Canoë Kayak Équitation Futsal GRS Gymnastique Artistique Planche à voile Tir à l'Arc Volleyball	Athlétisme Équitation Escrime Handball Jeux de l'UNSS Judo Natation / Water-polo Lycées Run and Bike Voile	Athlétisme Hivernal Badten Danse Football Gymnastique Artistique Jeux de l'UNSS Kayak Polo Rugby Tennis Tir Sportif Volley de Plage Mixte VTT

GROUPE 4

BESANÇON - NANCY/METZ - STRASBOURG

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Aérobic Athlétisme Challenge Jeunes Officiels Danse Escrime Football Hockey sur Gazon Natation / Water-polo Collèges Rugby Ski Alpin Excellence Tennis de Table Ultimate Volleyball	Baseball Boxe Assaut Course d'Orientation Futsal Gymnastique Artistique Kayak Polo Raid Ski Nordique Tennis Tir Sportif	Badminton Basketball Escalade Golf GRS Handball Jeux de l'UNSS Karaté Ski Alpin Snowboard Etablis. VTT	Course d'Orientation Équitation Football Gymnastique Acrobatique Haltérophilie / Musculation Jeux Internationaux de la Jeunesse Natation / Water-polo Lycées Run and Bike Ski Alpin Excellence Triathlon - Duathlon Volleyball

GROUPE 5

NANTES - RENNES

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Badminton Football Gymnastique Acrobatique Judo Triathlon - Duathlon Volley de Plage Mixte Volleyball	Canoë Kayak Course d'Orientation Danse Futsal Haltérophilie / Musculation Jeux de l'UNSS Planche à voile Triathlon - Duathlon VTT	Badten Basketball Boxe Assaut Escrime Jeux de l'UNSS Karaté Lutte Natation / Water-polo Lycées Raid Rugby Voile	Cross Football GRS Hockey sur Gazon Jeux Internationaux de la Jeunesse Judo Tir à l'Arc Ultimate Volley de Plage Mixte Volleyball

GROUPE 6

DIJON - ORLÉANS/TOURS

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Badminton Danse Escalade Football Jeux de l'UNSS Karaté Tennis Volleyball VTT	Cross Gymnastique Acrobatique Handball Hockey sur Gazon Jeux de l'UNSS Kayak Polo Lutte Natation / Water-polo Lycées Tir à l'Arc Ultimate	Baseball Basketball Course d'Orientation Danse Golf Gymnastique Artistique Jeux Internationaux de la Jeunesse Natation / Water-polo Collèges Raid Rugby Tir Sportif	Aérobic Boxe Française Cross Futsal Judo Kayak Polo Les Internats d'Excellence en Fête Tennis de Table Volleyball

GROUPE 7

BORDEAUX - POITIERS

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Arts du Cirque Badten Boxe Française Équitation Escrime Futsal Haltérophilie / Musculation Lutte Pelote basque Rugby à 13 Ski Alpin Excellence Surf Voile Volleyball	Aérobic Arts du Cirque Athlétisme Hivernal Cross Danse Handball Jeux de l'UNSS Judo Pelote basque Ski Alpin Snowboard Éts. Surf Tennis de Table Volley de Plage Mixte VTT	Arts du Cirque Baseball Boxe Assaut Football Jeux Internationaux de la Jeunesse Pelote basque Planche à voile Rugby Rugby à 13 Run and Bike Ski Alpin Excellence Surf Tir à l'Arc Triathlon - Duathlon	Arts du Cirque Athlétisme Boxe Assaut Escalade Futsal Golf Karaté Les Internats d'Excellence en Fête Pelote basque Raid Ski Alpin Snowboard Éts. Surf Tir Sportif Ultimate Voile

GROUPE 8

CLERMONT-FERRAND - LIMOGES

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Badten Baseball Canoë Kayak Futsal Golf Jeux de l'UNSS Natation / Water-polo Collèges Parapente Run and Bike Ski Alpin Snowboard Éts.	Aérobic Athlétisme Basketball Boxe Française Escalade Handball Jeux Internationaux de la Jeunesse Karaté Ski Alpin Excellence Triathlon - Duathlon	Athlétisme Hivernal Canoë Kayak Football GRS Haltérophilie / Musculation Les Internats d'Excellence en Fête Ski Nordique Tennis Volleyball VTT	Athlétisme Challenge Jeunes Officiels Équitation Escrime Futsal Hockey sur Gazon Lutte Natation / Water-polo Lycées Parapente Raid Ski Alpin Excellence

GROUPE 9

MONTPELLIER - TOULOUSE

2012 - 2013

Boxe Assaut
Futsal
GRS
Jeux de l'UNSS
Kayak Polo
Natation / Water-polo Lycées
Run and Bike
Ski Nordique
Voile

2013 - 2014

Athlétisme
Basketball
Escrime
GRS
Haltérophilie / Musculation
Jeux Internationaux de la Jeunesse
Lutte
Natation / Water-polo Lycées
Parapente
Rugby
Rugby à 13
Ski Alpin Excellence
Tir Sportif
Volley de Plage Mixte

2014 - 2015

Boxe Française
Danse
Football
Gymnastique Acrobatique
Hockey sur Gazon
Kayak Polo
Les Internats d'Excellence en Fête
Planche à voile
Ski Nordique
Tennis
Tennis de Table
Volleyball

2015 - 2016

Badminton
Baseball
Challenge Jeunes Officiels
Golf
Handball
Natation / Water-polo Collèges
Rugby à 13
Ski Alpin Snowboard Établissements
Voile

GROUPE 10

GRENOBLE - LYON

2012 - 2013

Boxe Française
Canoë Kayak
Course d'Orientation
GRS
Handball
Jeux Internationaux de la Jeunesse
Ski Nordique
Sport Boules
Tennis
VTT

2013 - 2014

Badminton
Basketball
Golf
Hockey sur Gazon
Karaté
Les Internats d'Excellence en Fête
Natation / Water-polo Collèges
Rugby
Rugby à 13
Ski Alpin Snowboard Éts.
Ultimate

2014 - 2015

Challenge Jeunes Officiels
Course d'Orientation
Escalade
Futsal
Gymnastique Acrobatique
Judo
Parapente
Ski Alpin Snowboard Éts.
Sport Boules
Tennis de Table
Tir à l'Arc
Volleyball

2015 - 2016

Aérobic
Badten
Boxe Assaut
Danse
Handball
Rugby à 13
Run and Bike
Ski Nordique
Triathlon - Duathlon

GROUPE 11

AIX/MARSEILLE - CORSE - NICE

2012 - 2013

Gymnastique Acrobatique
Handball
Hockey sur Gazon
Jeux Internationaux de la Jeunesse
Judo
Kayak Polo
Planche à voile
Rugby à 13
Ski Alpin Snowboard Établissements
Tennis de Table
Tir à l'Arc

2013 - 2014

Badten
Escalade
Escrime
Football
Les Internats d'Excellence en Fête
Natation / Water-polo Collèges
Rugby
Run and Bike
Ski Nordique
Sport Boules
Voile

2014 - 2015

Badminton
Boxe Française
Challenge Jeunes Officiels
Cross
Futsal
Gymnastique Artistique
Rugby à 13
Ski Alpin Excellence
Tir Sportif
Ultimate
Volley de Plage Mixte

2015 - 2016

Baseball
Basketball
Canoë Kayak
GRS
Handball
Lutte
Planche à voile
Ski Nordique
Sport Boules
Tennis
VTT

PRATIQUER LE SPORT À L'ÉCOLE : UNE QUESTION DE VALEUR

AU SEIN DE MON ÉTABLISSEMENT JE M'ENGAGE À :

■ À l'association sportive et dans l'établissement

- Partager mes compétences pour faire progresser l'autre
- Prendre des initiatives
- Accepter différentes responsabilités
- Promouvoir mon association sportive

■ Sur le terrain

- Donner le meilleur de moi-même
- Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
- Respecter l'autorité arbitrale
- Écouter et accepter les remarques

■ Lors des championnats, des déplacements et des rencontres

- Respecter et m'enrichir de toutes les différences
- Représenter dignement mon établissement

« UNSS, partageons plus que du sport ! »



■ Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée ¹ _____ à _____

Académie de _____ conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n° 13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. **Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.** »

Autorise M _____

M _____

M _____

M _____

à encadrer l'équipe de ² _____

pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____

du _____ au _____ 20 _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

(1) Rayer la mention inutile

(2) Sport



À remplir et à faire signer obligatoirement **PAR CHAQUE CONCURRENT** et à remettre à l'accueil

Nom : _____

Prénom : _____

Établissement : _____

Ville : _____

Académie : _____

LORS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE

JE M'ENGAGE À :

1. Me conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter mes adversaires et mes partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de moi en toutes circonstances
6. Être exemplaire, tolérant et généreux
7. Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat
8. Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration
9. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon établissement scolaire

Lu et approuvé, le

Signatures

Du sportif

De ses parents

Du chef d'établissement

